



## CHRONOLOGIE des DEMARCHES et CONSIGNES à RESPECTER



### pour UNE EQUIPE ENGAGEE en SPORTS COLLECTIFS

Vous êtes professeur d'EPS dans un collège et/ou un lycée affilié à l'Ugsel et vous désirez engager une ou plusieurs équipes aux championnats de sports collectifs existant sur le territoire breton.

Pour vous accompagner dans cette démarche et faire en sorte que tout se passe pour le mieux, vous trouverez ci-après les démarches à effectuer et les grandes règles à respecter.

**COVID-19**

**Pour vous protéger et protéger les autres,  
respectez les gestes barrières.**

**Se référer au protocole sanitaire  
spécifique aux sports collectifs.**

#### **ENGAGEMENT :**

En tout début d'année scolaire, les comités assurent l'information aux établissements sur la méthode d'engagement sur Usport.

Procéder à l'engagement d'une ou des équipes de l'établissement en respectant :

- pour les C/J : la date territoriale limite fixée au vendredi 8 OCTOBRE 2021.
- pour les B/M : la date limite fixée par chaque comité.

#### **ORGANISATION AVANT LE PREMIER TOURNOI (départemental ou territorial) :**

A l'issue des réunions de la CSR sports collectifs de construction des calendriers (1 pour les CJ et 1 pour les BM), seront diffusées les informations relatives à l'organisation de chaque sport pour les catégories LYCEE :

- Soit par les comités en cas de phases départementales,
- Soit par le territoire via le site internet de l'Ugsel Bretagne pour les tournois territoriaux ou phases préliminaires. Un courriel est expédié aux établissements pour prévenir de la mise en ligne de ces informations et, autant que faire se peut, ce même message sera adressé sur les adresses courriel de chaque professeur EPS responsable d'équipe à partir des données récupérées sur Usport.

1. Consulter le site internet pour connaître l'organisation du tournoi dans lequel est engagée l'équipe.

2. Prévenir aussitôt le secrétariat départemental ou territorial (suivant le niveau de compétition) en cas d'erreur décelée ou d'oubli.
3. En cas de nécessité de demande de modification de date pour incapacité de participation au tournoi à la date fixée par la CSR, se référer aux modalités inscrites dans le chapitre « organisation territoriale ».
4. Prendre connaissance de tous les paramètres administratifs (y compris ceux de l'organisateur même si vous n'êtes pas concerné) et techniques à respecter pour assurer une participation dans les meilleures conditions. Pour ce faire, vous disposez :
  - a. du livret régional annuel disponible sur le site internet de l'Ugsl Bretagne. Il contient toutes les informations territoriales et les grandes règles techniques à respecter. 2 versions de consultation :
    - # intégrale en cliquant sur l'icône du livret,
    - # fractionnée en cliquant sur les boutons de haut de page.
  - b. du site internet de l'Ugsl nationale pour tous les points non cités dans le livret régional et particulièrement l'intégralité des règlements techniques de chaque sport, valables également au niveau territorial et départemental (sauf avis contraire de la CSR).
5. Préparer les licences ou, en cas d'impossibilité de les avoir, préparer une liste des joueurs sur papier à en-tête de l'établissement et signée du chef d'établissement + prévenir les élèves qu'ils devront pouvoir présenter une pièce d'identité avec photo (carte d'identité ou carte scolaire, permis de conduire...).
6. **ARBITRAGE** : Prendre connaissance des textes régissant l'arbitrage et notamment la participation des Jeunes Officiels (voir dossier « Jeune Officiel » de ce livret ainsi que le dossier « organisateur » + les règlements nationaux).
7. En cas de souci, voire de forfait, prévenir l'organisateur et le secrétariat départemental ou territorial (suivant le niveau de compétition) dans un délai raisonnable pour permettre une prise de disposition confortable pour tous.
8. Organiser le déplacement pour arriver un peu avant l'heure prévue pour l'accueil.
9. Ne pas hésiter à prendre contact avec l'organisateur du tournoi pour obtenir des renseignements supplémentaires si nécessaire.
10. La veille du tournoi territorial ou au plus tard le matin même (limite repoussée jusqu'au mercredi suivant le tournoi), inscrire la composition nominative de son équipe sur Usport. Cette démarche a plusieurs buts :
  - a. La préparation des qualifications aux finales nationales,

- b. Une visée de statistiques de participation aux tournois territoriaux,
- c. Une valeur de statistiques de participation aux tournois nationaux.

**NOTA : Cette composition nominative peut évoluer sans limite de changements de noms avant les finales nationales.**

**Pour faciliter l'inscription des élèves sur Usport, une VIDEO est disponible sur l'application.**

### **LE JOUR DU TOURNOI (départemental ou territorial) :**

11. Apporter avec soi les licences, les maillots et tout autre matériel nécessaire au bon déroulement du tournoi.
12. Si l'inscription nominative des joueurs n'a pas été faite la veille sur Usport, profiter du trajet pour le faire (si connexion internet). Sinon, effectuer cette démarche au plus tard le mercredi suivant du tournoi.
13. Avoir une attitude sportive de fairplay et contribuer au bon déroulement du tournoi en participant activement à son enchaînement.
14. INDIQUER à l'organisateur le souhait ou non de poursuivre la participation au niveau national. Lors des tournois territoriaux, ce renseignement doit être **OBLIGATOIREMENT** formulé (voir « organisation territoriale – titre : phases nationales »).
15. Laisser les lieux d'accueil dans l'état de propreté où ils étaient à votre arrivée. Pour cela, ne pas hésiter à mettre les joueurs à contribution.

### **SI QUALIFICATION à une phase NATIONALE :**

16. Se connecter sur le site de l'Ugsl nationale pour retirer tous les documents disponibles nécessaires à votre bonne organisation et à votre confirmation d'engagement auprès de l'organisateur de la finale nationale.
17. Respecter les CONSIGNES et les DELAIS, notamment pour le règlement des frais d'engagements et éventuellement de restauration et d'hébergement sans oublier les chèques de cautions (voir point ci-dessous).
18. **CHEQUES DE CAUTIONS : Rappel de la règle territoriale validée lors de la CSR sports co réunie le 8/10/20 :**  
Chaque équipe qualifiée à un tournoi national doit faire parvenir à l'organisateur, en même temps que le règlement des engagements, les chèques de caution OBLIGATOIRES et indispensables à la validation de la qualification :
  - 300,00 € pour l'arbitrage (voir dossier JO – article 6.2),

- 500,00 € pour le forfait tardif.

En outre, chaque responsable d'équipe doit lire attentivement la ou les circulaires des tournois qui le concerne afin de se conformer aux règles de l'organisateur et, le cas échéant, verser une caution optionnelle si elle est réclamée (ex : hébergement)

19. En cas de modification de composition de l'équipe, effectuer le ou les changements sur Usport. **DELAJ LIMITE : 96 heures avant le début du tournoi national.**
20. NE PAS OUBLIER d'inscrire sur Usport les coordonnées du JEUNE OFFICIEL.
21. En cas de forfait : **Prévenir le secrétariat territorial et UNIQUEMENT lui.** Ce dernier se chargera de la gestion du repêchage et de la communication auprès du service national.

*sportscollectifs/dossierparticipantsportscollectifs/dossierparticipant*

